

En 2018, le chèque était le moyen de paiement le plus fraudé

Le chèque est devenu le moyen de paiement le plus fraudé en France l'an dernier malgré un usage qui périclité de plus en plus, rapporte la Banque de France.

Le bon vieux chèque ne pèse plus que 7% du nombre de transactions scripturales et pourtant, le moyen de paiement a représenté 43% du montant total des fraudes en 2018, soutient la Banque de France dans son Observatoire sur la sécurité des moyens de paiement. Le chèque passe devant la carte bancaire, qui était le moyen de paiement le plus fraudé en 2017 ; celle-ci ne représentait « que » 38% du montant des fraudes l'an dernier. Selon le rapport, « le chèque connaît une hausse des montants fraudés, lesquels atteignent 450 millions d'euros en 2018, ce qui représente une progression annuelle de 52 % ».

Alerte aux chèques

Cette progression du niveau des fraudes par chèque est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans un contexte où ce moyen de paiement est de moins en moins utilisé. « Notre sentiment, c'est qu'au fur et à mesure que nous faisons des gros progrès sur la sécurité des autres moyens de paiement, il y a une tendance au report des fraudeurs et de la fraude vers le maillon plus fragile qu'est le chèque », explique François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France. De fait, le taux de fraude sur les chèques a été de 0,05% en 2018, contre 0,03% en 2017.

Meilleure comptabilisation des déclarations de fraude

Deux types de fraudes ont été principalement relevées l'an dernier, détaille l'Observatoire : « d'une part, l'utilisation frauduleuse de chèques perdus ou volés, en forte augmentation par rapport à 2017, et d'autre part la falsification d'un chèque régulièrement émis ». François Villeroy de Galhau précise néanmoins qu'une partie de la hausse de la fraude en 2018 provient d'un « phénomène de rattrapage » : « il y a une meilleure comptabilisation des déclarations de fraude par les banques ».